

Dossier reçu le :

N° Dossier :



INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER sur le parking du marché à Sevrans

Le Dimanche 31 MAI 2026 (CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 28 MAI)

Fiche d'inscription à renvoyer par voie postale : Sevrans FC- 34 rue Gabriel Péri 93270 Sevrans.

Où a déposé au secrétariat du lundi au jeudi de 14h00 à 17h45 et le vendredi de 12h30 à 14h30 au 17 rue Gabriel Péri 93270 Sevrans.

Je soussigné(e), Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

(Obligatoire pour recevoir la confirmation d'inscription, pensez à vérifier vos spams !!)

Date de Naissance : _____ Lieu : _____

Pièce d'identité n° : _____ Date de validité : _____ Par : _____

Déclare sur l'honneur :

- De n'avoir participé à plus de 2 brocantes au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)
- Les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.
- Ne pas vendre de produits alimentaires (bonbons, sandwich, boissons...)
- Avoir pris connaissance du règlement (au dos de cette fiche) et m'engage à le respecter sous peine d'être exclu à tout moment, sans remboursement des frais engagés.

TARIF : (emplacement vendu par 2 mètres)

20€ les 2 mètres / 38€ les 4 mètres/ 58€ les 6 mètres/ 76€ les 8 mètres/ 96€ les 10 mètres/114€ les 12 mètres

Je souhaiterais disposer de : _____ mètres Je joins la somme de _____ €

☐ Par chèque n° _____

VOTRE INSCRIPTION NE SERA VALIDE QUE SI VOTRE DOSSIER EST COMPLET :

- ☐ Ce formulaire entièrement et correctement rempli, ainsi que le règlement de la brocante daté et signé (au dos)
- ☐ Votre Règlement
- ☐ La photocopie recto verso de votre pièce d'identité

REGLEMENT DE LA BROCANTE

➡ **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE EN CAS D'ANNULATION DE VOTRE PART OU ABSENCE LE JOUR DE LA BROCANTE ET EN CAS DE PLUIE.**

➡ **Accès, Installation, Démontage :**

Les exposants doivent arriver sur le site entre 06h00 et 08h00 pour l'installation de leur stand. Passé cet horaire aucun véhicule ne sera admis à rentrer et l'exposant devra vider son véhicule à la main jusqu'à son emplacement. Chaque exposant devra respecter l'emplacement qui lui sera attribué par l'organisation, et il est interdit de modifier l'emplacement sans l'accord préalable des organisateurs. Les véhicules d'une hauteur supérieure à 2,5 mètres sont interdits. (Portique de gabarits) Les exposants s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la brocante. Aucun démontage ne sera autorisé avant l'heure de fermeture officielle de l'événement (18h00).

➡ **Stationnement des Véhicules :**

Les véhicules des exposants ne sont pas autorisés à rester sur le site une fois l'installation effectuée. Après avoir déchargé leur matériel, les exposants doivent impérativement déplacer leurs véhicules vers le parking prévu à cet effet. Aucun véhicule ne devra être stationné sur les emplacements de vente pendant la durée de la brocante.

➡ **Attribution des places :**

Les emplacements seront attribués par l'organisation le jour de la brocante. Les exposants ne pourront pas choisir leur emplacement. Les places seront distribuées selon un ordre défini par l'organisation.

Pour accéder à votre stand, vous devrez vous munir de la confirmation d'enregistrement remise lors de votre inscription (en main propre ou par mail).

Les exposants sont tenus de respecter l'emplacement qui leur est attribué sans empiéter sur celui d'à côté ou sur l'allée réglementaire pour les pompiers. Leur justificatif de paiement doit être toujours visible. Les parasols, tonnelles, barnums doivent être arrimés correctement (résistance au vent). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

➡ **Vente de Produits Alimentaires :**

La vente de produits alimentaires (boissons, bonbons, sandwiches, etc...) est exclusivement réservée à l'organisation de la brocante. Il est donc interdit aux exposants de vendre des produits alimentaires sur leur stand. Toute infraction à cette règle entraînera l'exclusion immédiate de l'événement, sans remboursement.

➡ **Comportement et Sécurité :**

Les exposants doivent maintenir un comportement respectueux envers les autres participants, les visiteurs et l'organisation. Tout comportement perturbateur ou non respectueux pourra entraîner l'exclusion de l'événement sans remboursement. Les exposants s'engagent à se conformer aux circulaires ministérielles et préfectorales en vigueur, notamment en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc....).

➡ **Responsabilité :**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, dommage ou accident survenant pendant la brocante.

➡ **Propreté du Site :**

Chaque exposant est tenu de maintenir son emplacement propre et de respecter l'environnement. À la fin de l'événement, le stand doit être entièrement démonté et l'espace laissé propre. Les déchets doivent être déposés dans les bacs prévus à cet effet.

NOUS RAPPELONS QUE LES AUTORITES DE POLICE FONT REGULIEREMENT DES CONTROLES SUR LES VENTES EN DEBALLAGES.

Lieu et Date :

Signature :